



REGLEMENTATION

Selon arrêté municipal du 13 mai 2025

Rue de l'Eglise, route de Bergues, rue Jean Moulin et chemin de la Rose

STATIONNEMENT INTERDIT de 5h à 18h

Le stationnement interdit le samedi 14 juin 2025 de 5h à 18h rue de l'Eglise et route de Bergues, rue Jean Moulin (de la rue de l'Eglise à la rue Jean Moulin), chemin de la Rose (de la rue de l'Eglise à la rue de la Roseraie).

CIRCULATION INTERDITE de 7h à 17h

La circulation de tous véhicules, sauf véhicules de secours, sera interdite le samedi 14 juin 2025 de 7h à 17h sur la rue de l'Eglise et la route de Bergues, comme suit :

- Route de Bergues à hauteur de la rue Vernaelde
- Chemin de la Rose jusqu'au croisement avec la rue de la Roseraie
- Rue de l'Eglise jusqu'en son intersection avec la route des 7 planètes
- Rue Jean Moulin à partir de l'intersection avec la rue Jean Jaurès jusqu'à la rue de l'Eglise

AUCUNE EXCEPTION NE SERA FAITE



Le Maire

Jean Jacques VERHAEGHE